

N° 2019/006

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** -- Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du **lundi 25 février 2019**

Par suite d'une convocation en date du 19 février 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de **COUX** se sont réunis à la mairie de **COUX** le lundi 25 février 2019 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Étaient présents :

	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme **CROUZET** Béatrice

M. CROS Samuel a donné procuration à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Absents :

M. **PARRA** Baltazar

Mme **SERRE** Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 06-25/02/2019

AVENANT N°2

AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SITE D'ONCLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'aménagement de la place se termine.

Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n°2 pour le lot n°01 – Maçonnerie- ouvrage BA-couverture-enduits-pierres attribué à l'Entreprise **LEVEQUE Frères SARL** ainsi que pour le lot n°02 – Démolitions-VRD-Revêtements-abords attribué à l'entreprise **BERNARD ET MARTEL**, le lot N°4 – Acier corten – tonnelles –défense attribué à l'entreprise **DAUTHEVILLE Ferronnerie**, le lot N°5 – Plafond – doublage – cloisons – isolation attribué à la société **SOULIER-DUNY**, le lot N°8 – Plantations – espaces verts attribués à la société **Les Jardins de Provence**.

Cet avenant modifie des prestations correspondant à des travaux supplémentaires et complémentaires liés à l'évolution du programme, se rapportant à des missions indissociables des prestations des marchés.

Cet avenant ne modifie pas le montant du marché. Il s'agit en fait d'augmentations entre différents postes et différents lots.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°2 :

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant N°2 au marché d'aménagement de la place d'Onclaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- approuve l'avenant n°2 au marché d'aménagement de la place d'Onclaire, sans impact financier supplémentaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

